RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

Nombre de Membres		
Afférents au C.M. 23	*En exercice 23*	*Présents : 22 Votants : 22 Absents : 1*

Date de la Convocation
01 juillet 2022

Date d'Affichage
08 juillet 2022

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la COMMUNE DE RONCHAMP
Séance ordinaire du 05 juillet 2022

L'An deux mil vingt-deux, le cinq Juillet à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CORNU, Maire, conformément aux dispositions du C.G.C.T. (art. L 2121.7 à L 2121.34).

Présents : M. DURUPT - Mme QUINTERNET - M. JAMMI - Mme AUBRY - M. TARIN - Mme LAROCHE - Mme NIGGLI - M. SKRZYPCZAK - Mme TOURDOT - Mme BINDER - M. DURPOIX - M. ORTSCHEIDT - Mme GRES - M. GOISET - M. MECHINAUD - M. HERNANDEZ - M. FILLATRE - M. DEVILLERS - Mme BRUCHON - Mme LEUVREY - M. MOUGIN

Absents : -----

Excusés - Mme DUMONTEIL (pouvoir à Mme NIGGLI)

M. Pierre-Eric TARIN a été nommé secrétaire (art. L 2121.15).

N° 56 : Décision modificative budgétaire – Budget chaufferies bois

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires, suite à la souscription en 2021, d'un emprunt pour financer les investissements relatifs à la création de la deuxième chaufferie bois.
En effet, les opérations relatives aux charges financières d'intérêts courus non échus se prennent en charge sur 2 exercices, et en raison du décalage entre la date de souscription de l'emprunt et la date du vote du budget primitif, il y a lieu de réajuster le montant des crédits inscrits au budget primitif 2022 au titre des Intérêts Courus Non Echus.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. DEVILLERS s'abstient) :

- **DECIDE** de modifier le budget chaufferies bois 2022 ainsi qu'il suit :

- DF 66112 (Intérêts courus non échus)	⇨	**+**	**323 €**
- DF 6063 (Fournitures d'entretien)	⇨	**-**	**323 €**

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

VILLE DE RONCHAMP 70250

SOUS PRÉFECTURE DE LURE
arrivé le
07 JUIL. 2022